

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2013 A 19 HEURES.

Présents : M. Jacques CHOLLET, M. Michel GODELU, M. Alain THEBAULT, M. André PACYNA, Mme Catherine PASQUET, Mme Géraldine CUSTODIO, Mme Pascale SARRET, M. Serge BUFFET, Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN,

Absents excusés : Mme Jacqueline ROUAULT, Mme Stéphanie NEDEAU, Mme Flora GAUTHIER-LAURENT, M. Jean-Pierre BONAMY, Mme Dominique LAVEAU.

Secrétaire de séance : M. Michel GODELU.

Pouvoir de Mme Jacqueline ROUAULT à M. Jacques CHOLLET.
Pouvoir de Mme Stéphanie NEDEAU à Mme Caroline BASTIEN-DERRIEN.
Pouvoir de Mme Dominique LAVEAU à Mme Géraldine CUSTODIO.
Pouvoir de Mme Flora GAUTHIER-LAURENT, à M. Michel GODELU.
Pouvoir de M. Jean-Pierre BONAMY, à M. Serge BUFFET.

M. le Maire demande que soit porté à l'ordre du jour la signature de deux conventions de servitudes entre la commune d'Allogny et ERDF. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte de modifier l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2012.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès verbal du conseil municipal du 30 novembre 2012.

FINANCES

➤ **Budget Communal : Etat des finances au 31 décembre 2012**

M. le Maire donne l'état des finances du budget communal au 31 décembre 2012.

Fonctionnement :	Excédent au 31/12/2012 :	+ 108 357,10 €
	Excédent antérieur :	+ 134 617,12 €
	Excédent total :	+ 242 974,22 €

Investissement :	Excédent au 31/12/2012 :	+ 259 700,70 €
	Déficit antérieur :	- 225 622,99 €
	Excédent total :	+ 34 077,71 €

Restes à réaliser :	Dépenses :	103 500,00 €
	Recettes :	57 500,00 €

M. Serge BUFFET, conseiller municipal, représentant de M. Jean-Pierre BONAMY, conseiller municipal, demande des explications sur le montant des factures de téléphone.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe que le standard téléphonique est maintenant obsolète et qu'il est prévu de le remplacer en 2013.

➤ **Tarif cantine 2013**

M. le Maire informe le conseil municipal que notre prestataire de service a réajusté ces prix selon le dernier indice INSEE connu, ce qui représente une augmentation de 0,05 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal décide de reporter cette augmentation sur le prix du repas facturé aux enfants.

Le montant facturé sera donc de 3.60 € TTC au 1^{er} février 2013.

➤ **Population INSEE au 1er janvier 2013**

M. le Maire informe le conseil municipal que selon l'INSEE la population légale de la commune d'Allogny au 1^{er} janvier 2013 est de 1 039 habitants.

⇒ Arrivée de Mme PASQUET Catherine, Conseillère municipale, à 19 heures 10.

ASSOCIATION ET COMMUNICATION

➤ **Comice Agricole et Rural 2013**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal :

- que le bal de l'élection de la Reine d'Allogny est fixé au samedi 27 avril et que le tarif d'entrée est fixé à 10 €.

- qu'à ce jour, 5 candidates se sont manifestées pour se présenter à cette élection.

- que le comité d'organisation d'Allogny s'est réuni le 16 janvier et que la prochaine réunion est fixée au mercredi 13 février.

- que ce même comité d'organisation, dont la trésorerie sera gérée par le Comité des Fêtes d'Allogny, demande qu'une première subvention soit versée le plus tôt possible pour couvrir les frais d'organisation du bal.

⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte de verser dès maintenant 1 000 €, le solde sera versé après le vote du budget 2013.

- que le comité d'organisation du canton souhaite que la subvention prévue soit versée rapidement, à savoir 1,20 €/ha soit 1246,80 €.

⇒ Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal accepte de verser dès maintenant 50% de la subvention prévue soit 623,40 €, le solde sera versé après le vote du budget 2013.

➤ **Club canin**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal :

- qu'un club canin, qui souhaite se créer sur Allogny, demande à cet effet de pouvoir utiliser l'ancien terrain de football situé rte de Vierzon.

- qu'une rencontre des membres créateurs de ce club est programmée le samedi 20 janvier à 10h en mairie d'Allogny afin que leur projet soit présenté aux membres de la commission « Vie Associative ».

- qu'il n'est pas prévu de réhabiliter les locaux du stade sur le budget 2013.

➤ **Demande de subventions diverses**

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que toutes les demandes de subventions seront traitées lors du conseil municipal du 29 mars 2013 dans le cadre du vote du budget 2013.

VOIRIE-TERRAINS COMMUNAUX

➤ **Point sur les travaux de sécurité routière**

M. Alain THEBAULT, Maire-Adjoint, fait part au conseil municipal que les travaux de la route de Vierzon sont terminés. Les arbustes seront plantés dans les semaines à venir. Le problème d'eau sur la route de Vierzon sera résolu par la pose d'une grille.

➤ **ERDF**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'ERDF va implanter deux transformateurs sur la commune d'Allogny. Un rue des rois et l'autre, route de Méry es Bois afin d'enfouir les lignes moyennes tensions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer une convention entre ERDF et la commune d'Allogny pour l'implantation d'un transformateur sur la parcelle B n°557 et d'un deuxième transformateur sur la parcelle A n°763.

SCOLAIRE ET SOCIAL

➤ **Rentrée 2013**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'un décret va prochainement être publié pour modifier les rythmes scolaires à partir de la rentrée de septembre 2013.

Compte-tenu du manque d'information et après en avoir délibéré (1 abstention, 13 pour) le conseil municipal décide de reporter ce projet à la rentrée de septembre 2014.

Une réunion sur ce sujet est prévue le jeudi 7 février 2013 avec la Communauté de Communes en Terres Vives.

BATIMENTS COMMERCE

➤ **Point sur les divers travaux**

M. André PACYNA, Maire-Adjoint informe le conseil municipal :

- des travaux effectués sur les bâtiments communaux depuis le dernier conseil, (remplacement de rideaux à la salle polyvalente, modification du chauffage électrique de l'école du haut, ..).

- qu'une réunion de la commission bâtiment est prévue pour étudier les projets 2013.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

➤ **Etat des finances au 31 décembre 2012**

M. André PACYNA, Maire-Adjoint, donne l'état des finances du budget assainissement au 31 décembre 2012.

Exploitation :	Dépenses : 28 557 .27 €
	Recettes : 26 476.01 €

Investissement	Dépenses : 65 848.13 €
	Recettes : 194 827.55 €

➤ **Choix du constructeur de la STEP**

M. André PACYNA, Maire-Adjoint, rappelle que suite à l'ouverture des plis du 15 novembre 2012, deux candidats ont répondu (MSE et SAUR). Après l'audition de ces derniers, la solution du silo épaisseur a été retenue.

M. André PACYNA, Maire-Adjoint, commente la restitution de l'analyse effectuée par notre maître d'œuvre IRH.

⇒ Suite aux explications fournies et après en avoir délibéré, à bulletin secret, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise MSE pour un montant de 851 358,00 € HT.

Le démarrage des travaux est fixé en avril 2013 pour une durée prévue de 13 mois.

PERSONNEL

➤ **Garantie maintien de salaire**

M. le Maire fait part au conseil municipal que la municipalité peut participer financièrement à la protection sociale de ses agents.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite revoir ce dossier ultérieurement.

AFFAIRES EXTERIEURES

➤ **CCTV : Entretien de la Zone Artisanale**

M. le Maire informe le conseil municipal de la lettre de la Trésorerie de St Martin d'Auxigny, concernant la demande de remboursement des frais engagés pour l'entretien de la zone artisanale, qui indique que la demande de la commune d'Allogny ne peut être prise en compte que pour la seule année 2006.

➤ **Broyeurs à végétaux :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention de mise en commun de deux broyeurs à végétaux entre la CCTV et la commune d'ALLOGNY dès lors que la benne à végétaux sera effectivement enlevée.

➤ **SDIS 18 : Saint Martin d'Auxigny – Neuvy sur Barangeon**

M. le Maire informe le conseil municipal que le SDIS recherche des sapeurs pompiers volontaires qui doivent être âgés entre 16 et 35 ans.

M. Michel GODELU, Maire-Adjoint, informe le conseil municipal que l'association « Enfance Evasion » est officiellement dissoute.

La séance est levée à 20 heures.